

Mise à niveau en comptabilité et en droit

Infos pratiques

- > ECTS : 0.0
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences sociales et administration
- > En savoir plus : site web UFR SSA <https://ufr-ssa.parisnanterre.fr/>

Présentation

Ce cours a pour objectif de fournir les bases de la comptabilité financière et du droit à des non-spécialistes et de leur permettre de suivre le cours de *Comptabilité et contrôle interne* et de *Droit des groupements de personnes*.

Le cours est validé lors du cours de Comptabilité et contrôle interne et de Droit des groupements de personnes.

Objectifs

Connaître la présentation des comptes annuels (en particulier pour une association) et les mécanismes fondamentaux de la comptabilité.

Mettre en pratique ces connaissances.

Connaître les principes fondamentaux du droit.

Évaluation

Validé/Non validé

Le cours est évalué lors du cours de Comptabilité et contrôle interne et de Droit des groupements de personnes.

Pré-requis nécessaires

Aucun

Compétences visées

Savoir lire des comptes annuels, en particulier associatifs.

Comprendre les règles de fonctionnement des comptes et les appliquer.

Connaître les principes de bases du droit.

Bibliographie

BERNARD A. et JAOUEN F., *Comptabilité et Gestion des Associations*, Delmas, dernière édition

Ressources pédagogiques

Exercices - petits cas.

Contact(s)

> **Mohamed Akil**

Responsable pédagogique
akilm@parisnanterre.fr